

RÈGLES DE LA BIBLIOTHÈQUE



Aucune boisson ni nourriture ne sont acceptées dans la bibliothèque.



Le téléphone portable reste dans la poche ou le sac.
Des ordinateurs ou des tablettes sont à disposition pour le travail scolaire et la recherche de documents.



Le chuchotement est de rigueur afin de permettre à tout le monde de lire et travailler.



Il est autorisé de marcher dans la bibliothèque.



La carte de lecteur est obligatoire pour emprunter des livres dès la 7^e. Elle est à garder pour toute la scolarité.
En cas de perte, 5.- frs de frais est demandé pour la remplacer.



Il est possible d'emprunter jusqu'à 5 documents en même temps.
Ce nombre peut augmenter jusqu'à 10 pour les périodes de vacances.



Le prêt est de 28 jours pour l'ensemble des documents et de 14 jours pour les mangas. Passé 3 rappels, le compte lecteur est bloqué jusqu'à ce que les livres soient rendus. Si les documents ne sont toujours pas rendus, une facture sera envoyée aux parents.



Les documents empruntés sont sous la responsabilité du lecteur.
Tout livre abîmé ou perdu doit être intégralement remboursé.
S'il peut être réparé, seule la bibliothèque a le matériel nécessaire pour le faire.

